



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## archives

Question écrite n° 71647

### Texte de la question

M. Bruno Gilles demande à M. le ministre de la culture et de la communication des précisions sur la réponse à la question n° 10898 portant sur le délai d'accès à l'état civil. Il était indiqué que les « dispositions réformant le régime de communicabilité des archives publiques » figureraient dans un projet de loi sur les archives actuellement en préparation. En conséquence il lui demande s'il a une idée précise de la date à laquelle ce texte pourrait être examiné au Parlement.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a demandé au ministre de la culture et de la communication, en complément à la réponse qui lui a été donnée à la question n° 10898 portant sur les délais de communication des registres de l'état civil, de lui préciser la date à laquelle le projet de loi sur les archives pourrait être examiné par le Parlement. Après concertation interministérielle, le projet de loi sur les archives a été adressé aux services du Premier ministre ; il devrait être présenté au Parlement au cours du mois d'octobre prochain.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Gilles](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71647

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2005, page 7492

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2005, page 9458